

ASSEMBLÉE NATIONALE  
4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT

N ° II-1346

présenté par

M. Jenft, M. Ballard, M. Blairy, Mme Parmentier, Mme Lavalette, Mme Lelouis, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Rimbert, Mme Robert-Dehault, M. Giletti, M. Sanvert, Mme Hamet, M. Beaurain, Mme Martinez, Mme Lechanteux, M. Bentz, M. Chenu, M. Weber, M. Guibert, M. Muller, M. Tonussi, M. Taché de la Pagerie, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, M. Rivière, M. Lottiaux, M. Bilde, M. Dufosset, M. de Lépinau, M. Meurin, M. Boulogne, M. Humbert, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Griseti, Mme Mélin, M. Guitton, M. Gery, M. Patrice Martin, Mme Galzy, Mme Ranc, M. Limongi, M. Tivoli, Mme Bamana, Mme Diaz, Mme Bouquin, M. Evrard, Mme Levavasseur, M. Rambaud, M. Perez, M. David Magnier, M. Tesson, M. Boccaletti, M. Guiniot, M. Vos, Mme Josserand, M. Gonzalez, M. Buisson, M. Bernhardt, M. Frappé, M. Bovet et M. Jacobelli

-----

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:

Au plus tard le 30 juin 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'état de santé des chaînes de télévision locales.

Ce rapport explore les risques de désertifications médiatiques de certaines régions et détermine quelles seront les aides financières à apporter aux chaînes de télévision locales pour assurer leur survie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article additionnel a pour but de connaître l'état de santé financière des chaînes de télévision locales afin de connaître le montant des potentiels moyens à allouer lors du projet de loi finance 2026.

L'information connaît un important bouleversement depuis la révolution numérique. La survie des journaux télévisés est donc suivie de près. C'est la raison pour laquelle a été créé les états généraux de l'Information en 2023. Si le but était de mettre en place des groupes de travail afin de sauvegarder le droit à l'information, le rapport de 2024 ne présente pas suffisamment les spécificités des chaînes de télévision locales.

Ces dernières sont un élément clé pour assurer la diversité de l'information et la couverture de tous les événements du territoire. En effet, leur présence sur le territoire permet de relater des faits de proximités utiles et impératifs pour les Français. Cela est d'autant plus important lors des élections locales (législatives, régionales, etc.).

Il est alors légitime de se questionner sur les moyens dont disposent ces chaînes et quels sont leurs potentiels besoins. Leur survie pose un double enjeu démocratique et de pluralité des médias.